

**Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois  
Vendredi 21 juin 2024 (13h00)  
À Regina**

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina  
Vice-Présidence : Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert  
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde  
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille  
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence  
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon  
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Robert Cousin, Conseiller senior en ressources humaines  
Sébastien Fillion, Directeur des TI  
Catherine Liffra, Adjointe exécutive à la direction générale  
Erik Tremblay, Directeur des communications  
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

**I. Ouverture**

**1.1 Bienvenue**

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence à cette séance régulière ainsi que les membres de la communauté qui représentent le secteur de la petite enfance, la présidence de l'ACF et les médias.

La présidence constate que le quorum est atteint. M. Alpha Barry appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 21 juin 2024 à 13h00, qui se tient en mode présentiel, à Regina.

Il procède ensuite à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.

- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 21 juin 2024 et  
\*\*assentiment sur la correspondance*

**24.052 MONICA FERRÉ :** Que l'ordre du jour de la séance régulière du 21 juin 2024, à 13 heures, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**24.053 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF adopte par assentiment la correspondance (au point 3 de l'ordre du jour) telle que présentée lors de sa séance régulière du 21 juin 2024.

**ADOPTÉ**

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

La conseillère scolaire, Mme Oumnia Tahiri, ayant des enfants en prématernelle et en maternelle, se déclare un conflit d'intérêts quant au point relatif à la prématernelle et la maternelle.

La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé aux sondages relatifs à la politique à réviser (2.5 Rôles des comités et des représentants) ainsi qu'au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (Programme de francisation), qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les résultats de ces sondages ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 *Adoption du procès-verbal du 31 mai 2024*

**24.054 GUY ROBERGE :** Que le CSF adopte le procès-verbal du 31 mai 2024, tel que présenté lors de la séance régulière du CSF du 21 juin 2024.

**ADOPTÉ**

## **II. Directions du Conseil**

### *2.1 Points d'information*

#### *2.1.1 Rapports de suivis de la Direction générale*

Présentation de la direction générale du CÉF du rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023-24 ainsi que des états financiers au 31 mai 2024.

**24.055 GISELE RIVARD :** Que le CSF reçoive le rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023-24 de la direction générale du CÉF ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2024, tels que présentés lors de la séance régulière du CSF du 21 juin 2024.

**ADOPTÉ**

Nomination de la nouvelle école de Regina

Le conseiller scolaire, M. Brian LeNouail se déclare en conflit d'intérêt (lien familial avec la direction de l'école concernée).

**24.056 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF préserve le nom « École du Parc » pour la nouvelle école de Regina, sise 5382, 2 Avenue Nord, et qui accueillera les élèves du CÉF en janvier 2025.

**ADOPTÉ**

Plan de communication 2024-25

La direction générale du CÉF dépose la mise à jour du plan de communication du CÉF pour 24-25.

*2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission*

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2023-24 :

- Permissions d'admission au 15 juin 2024, par catégorie ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2023-24 au 15 juin 2024 ;
- Inscriptions au 15 juin 2024 des élèves ayants droits pour 2023-24 et 2024-25.

**24.057 GENEVIEVE BINETTE :** Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission, tels que présentés lors de la séance régulière du 21 juin 2024.

**ADOPTÉ**

*2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Les membres du CSF ont pris connaissance :

- Des propositions 3, 4 et 5 adoptées par le Conseil d'école Providence de Vonda lors de sa séance régulière du 13 mars 2024 (PV reçu le 27 mai 2024).
- De la lettre du 10 juin 2024 (reçue le 11 juin 2024) du Conseil d'école ainsi que de l'Association des Parents de l'École canadienne-française de Saskatoon.
- Des recommandations AGA 24.006 et AGA 24.007 adoptées lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2024 (lettre reçue le 13 juin 2024) du

Conseil d'école Boréale de Ponteix.

### Remise des trophées 2024 : Bénévoles 2024

La présidence du CSF présente les cinq lauréats pour cette deuxième édition du Prix des bénévoles 2024 :

- Mme Louise Dion pour l'école Notre-Dame-des-Vertus (Zenon Park) ;
- Mme Lethitia Anthony pour les écoles Beau Soleil et l'École Mathieu de Gravelbourg (Gravelbourg) ;
- Mme Tanya Gansauge pour l'école Père Mercure (North Battleford) ;
- Mme Eileen Trumier pour l'école St-Isidore (Bellevue) ;
- Mme Terra Jeanneau pour l'école canadienne-française (Saskatoon).

M. Alpha Barry, Président du CSF, les félicite chaleureusement pour cette distinction qui leur est décernée. Il mentionne que ce trophée est largement mérité pour leur présence, leur soutien et leur engagement avéré envers les écoles fransaskoises.

Mme Monica Ferré, Conseillère scolaire de la région de Zenon Park, a eu l'honneur de remettre son trophée à Mme Louise Dion, présente à Regina, pour cette occasion.

Les conseillers scolaires concernés auront le plaisir de remettre en mains propres leur trophée aux lauréats des régions de Gravelbourg, North Battleford, Bellevue et Saskatoon.

#### *2.1.4 Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 14 juin 2024 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres événements communautaires.

Pour information, les dates et heures des séances régulières pour 2024-2025 sont déposées au CSF par la direction générale du CÉF.

#### *2.2 Décisions*

##### *2.2.1 Adoption du budget 2024-2025*

Présentation de l'ébauche du budget 2024-2025 par M. Ronald Ajavon, Directeur général du CÉF.

#### **24.058 ÉLIZABETH PERREault :** Que le CSF :

- Adopte la facturation d'un montant forfaitaire de 150 \$ par mois (sur 10 mois) aux élèves de la prématernelle, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Adopte la facturation d'un montant forfaitaire de 150 \$ par mois (sur 10

mois) aux élèves de la maternelle à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

- Adopte la facturation d'un loyer mensuel forfaitaire aux Centres éducatifs de la petite enfance (CEPE) hébergés dans les établissements scolaires du CÉF, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, basé sur la superficie occupée, pour un montant de 4 \$ par pied carré.
- Adopte le budget 2024-2025 pour un total des dépenses de 48 867 968 \$, tel que présenté lors de sa séance régulière du 21 juin 2024, en conformité avec la Loi sur l'éducation de 1995.

**ADOPTÉ**

### *2.2.2 Rapport des ressources humaines*

**24.059 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 14h18 lors de sa séance régulière du 21 juin 2024, en présence de la Direction générale du CÉF.

**ADOPTÉ**

**24.060 MONICA FERRE :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 21 juin 2024 à 14h26.

**ADOPTÉ**

Pause santé et reprise à 14h38.

**24.061 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF reçoive les rapports des ressources humaines, dont le rapport des ressources humaines pour la période du 27 mai au 14 juin 2024, tels que présentés lors de sa séance régulière du 21 juin 2024.

**ADOPTÉ**

### *2.3 Rapports des comités et représentants*

#### *2.3.1 Comité stratégique*

Les membres du comité stratégique présentent oralement leur rapport.

#### *2.3.2 Comité des finances et de vérification*

Les membres dudit comité font état de la rencontre qui s'est déroulée le 20 juin dernier, et qui concernant l'ébauche du budget 2024-2025.

#### *2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques*

Sans objet.

#### *2.3.4 Comité de reconnaissance*

Sans objet.

#### *2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et*

*d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

Sans objet.

*2.3.6 Comité des ressources humaines*

Sans objet.

*2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

*2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

Sans objet.

*2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Le représentant au conseil d'administration de la FNCSF, M. Alpha Barry, présente oralement son rapport.

*2.3.10 Représentant auprès de la table des élus*

Le représentant auprès de la table des élus, M. Alpha Barry, indique que la prochaine rencontre aura lieu en septembre 2024.

**24.062 OUMNIA TAHIRI:** Que le CSF reçoive les rapports oraux des membres des comités du CSF et représentants.

**ADOPTÉ**

**III. \*\*Correspondance**

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

**IV. Délégations et présentations spéciales**

**V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

**VI. Tour de table et clôture de la séance**

*6.1 Points saillants*

*6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

*6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 31 mai 2024*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 31 mai 2024 a été

présenté aux membres du CSF.

*6.2.2 Autoévaluation de la séance du 21 juin 2024*

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à midi.

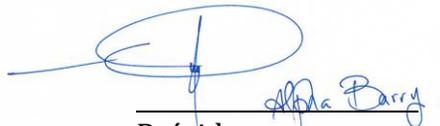
*6.3 La prochaine séance – Séance d'organisation*

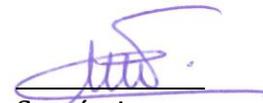
Le vendredi 25 octobre 2024, à 13 heures (en présentiel).

*6.4 Levée de la séance du 21 juin 2024*

**24.063 GISELE RIVARD :** Que le CSF lève la séance régulière du 21 juin 2024, en présentiel, à 14h59.

**ADOPTÉ**

  
Présidence

  
Secrétaire